

# 17 SEPTEMBRE 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 17 septembre 2024 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

## Ouverture de la séance

Monsieur Etienne Brunet, maire, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Yvan René Black, au poste 1
- Monsieur Bruno Martel, au poste 2
- Madame Marie-Eve Boutin, au poste 3
- Monsieur Xavier Sanchez, au poste 4
- Madame Mylène Therrien, au poste 5
- Madame Patricia Venessa Lafrenière, au poste 6

## 2. ORDRE DU JOUR

2024-09-204

### 2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

---

## ORDRE DU JOUR

### 3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024

### 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Amendement à la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de l'incivilité et de la violence physique et psychologique au travail
- 4.2 Octroi de contrat à MI-Consultants pour l'optimisation des processus administratifs

### 5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois d'août 2024

### 6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

### 7 INFORMATIONS AUX CITOYENS

### 8 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

### 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10 TRAVAUX PUBLICS

### 11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Octroi de contrat de système d'alarme pour les bâtiments municipaux

### 12 HYGIÈNE DU MILIEU

# 17 SEPTEMBRE 2024

12.1 Octroi de contrat pour la réalisation de relevés géophysiques à partir des ouvrages P1 et PP4

12.2 Octroi de contrat pour procéder à la réhabilitation du puits P1

## 13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

## 14 BIBLIOTHÈQUE

## 15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1 Demande de don de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO)

15.2 Demande d'appui du Regroupement du trouble développemental du langage (TDL)

## 16 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

## 17 PROCHAINE RENCONTRE (15 octobre 2024)

## 18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

---

POUR ADOPTION

# 17 SEPTEMBRE 2024

## 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-09-205

### 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 20 août 2024, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20-08-2024 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-09-206

### 4.1. Amendement à la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de l'incivilité et de la violence physique et psychologique au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail empreint de civilité, exempt de toute forme de violence, harcèlement et ainsi protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (LNT) prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté une telle politique le 22 mars 2022 (résolution numéro 2022-03-087) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* (RLRQ, c 4);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence physique ou psychologique au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur s'engage à promouvoir la civilité, le respect et la résolution des situations conflictuelles dans les relations entretenues sur ses lieux, et ce, en conformité avec les valeurs organisationnelles ainsi que les codes d'éthiques en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence physique ou psychologique dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Jacques-le-Mineur s'engage également à prendre les moyens appropriés afin d'assurer à toutes les personnes contribuant à la réalisation de sa mission un environnement de travail sain et civilisé, exempt de harcèlement et de violence sous quelque forme que ce soit;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain, exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence physique ou psychologique au travail;

# 17 SEPTEMBRE 2024

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ADOPTER la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de l'incivilité et de la violence physique et psychologique au travail numéro PL-RH-40 telle qu'amendée et présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante;

D'EN TRANSMETTRE une copie à toutes les personnes salariées par la municipalité ainsi qu'aux syndicats locaux.

∞ ADOPTÉE ∞

2024-09-207

## 4.2. Octroi de contrat à MI-Consultants pour l'optimisation des processus administratifs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur déploie, depuis quelques années, des efforts afin d'être plus écologique et de réduire l'utilisation du papier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours en quête de solutions pour assurer l'optimisation de ses processus administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les archives* (RLRQ, a-21.1) oblige les municipalités à établir, tenir à jour et soumettre pour approbation à la Bibliothèque des archives Nationales du Québec (BAnQ), leur propre calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, a-2.1) oblige les municipalités à classer les documents de manière à en permettre le repérage;

CONSIDÉRANT QUE la BAnQ considère comme essentielle l'implantation d'un programme de gestion des documents;

CONSIDÉRANT QUE le programme proposé par la firme MI-Consultants permet non seulement la gestion documentaire, mais aussi l'optimisation des processus administratifs (OPA);

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mi-Consultants au montant de 19 480.00 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition du programme OPA pour 6 utilisateurs comprenant les processus RH, payables, recevables, projets ainsi que de la formation sur les outils d'Office 365 et l'implantation d'une nouvelle structure de classement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mi-Consultants est la seule à offrir les services d'OPA, en plus du système d'archivage automatique correspondant aux normes de la BAnQ;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de Mi-Consultant pour l'acquisition et l'implantation du programme OPA et la structure de classement au coût de 19 480.00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTOSIER le paiement du dépôt de 7 792.00 \$ requis à la signature de l'entente de services.

# 17 SEPTEMBRE 2024

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de service et tout autre document relatif à la présente offre.

ADOPTÉE

## 5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2024-09-208

### 5.1. Comptes à payer du mois d'août 2024

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2024 tel que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

## 6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

## 7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

## 8. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h05

Questions dans la salle.

Fin de la période de questions : 19h10

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 10. TRAVAUX PUBLICS

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-09-209

### 11.1. Octroi de contrat de système d'alarme pour les bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être équipée de système d'alarme dans l'ensemble de ses bâtiments et stations liées aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est détenu par la firme Securitas;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis à cette dernière une mise en demeure en date du 15 août dernier signifiant la résiliation de tous ces contrats en raison de ses agissements et des manquements répétés aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le service avec Securitas prendra fin le 1er novembre et doit être remplacé immédiatement par un autre service équivalent;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Alarma au montant total de 10 603.45 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un service d'alarme avec transmission cellulaire pour un an, centrale de surveillance commerciale, équipement, programmation et remplacement des circuits sur 7 bâtiments municipaux;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de Alarma pour les systèmes d'alarme des bâtiments municipaux au coût de 10 603.45 \$

# 17 SEPTEMBRE 2024

plus les taxes applicables conformément aux soumissions présentées en pièces justificatives de la séance pour en faire parties intégrantes;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, les contrats services tel que convenus entre les parties.

ADOPTÉE

## 12. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-09-210

### 12.1. Octroi de contrat pour la réalisation de relevés géophysiques à partir des ouvrages P1 et PP4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît une problématique de colmatage avec son puits principal P1;

CONSIDÉRANT QUE dans les démarches de recherche en eau potable, l'exploitation d'un piézomètre et d'un puits privé à proximité du puits P1 avait été suggérée par les ingénieurs et hydrogéologues;

CONSIDÉRANT QUE ces deux nouvelles sources pourront être exploitées à court et moyen terme, mais ne permettront pas de répondre au besoin actuel et futur en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit chercher de nouvelles sources d'eau permanentes;

CONSIDÉRANT le potentiel hydrique du secteur démontré par les ingénieurs et hydrogéologues dans l'analyse du puits principal et des puits environnants;

CONSIDÉRANT QU'avant de réaliser des forages exploratoires, la municipalité doit valider la présence de fractures hydriques, ce qui est possible par la réalisation d'études géophysiques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de l'entreprise	Prix soumis (plus taxes)	Commentaires
GPR International inc.	6 770.00 \$ + 1 250.00 \$/ jour si absence de VLF	1 jour de levés Méthode par signaux radio avec efficacité limitée à 60 mètres
LNA	8 340.00 \$ pour les honoraires de LNA 21 400.00 \$ pour le sous-traitant en géophysique	Deux méthodes géophysiques à partir des puits existants sur 2 jours de levés

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses pourront être couvertes par la subvention de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE la firme LNA propose une technique de géophysique plus adaptée à l'état de la situation actuelle de la municipalité et que son équipe a déjà travaillé sur le projet de recherches en eau de la municipalité, ce qui lui donne une connaissance du terrain et des enjeux;

# 17 SEPTEMBRE 2024

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer un mandat de réalisation d'études géophysiques à l'entreprise LNA au montant global de 29 740.00 \$ plus les taxes applicables conformément à la soumission numéro 15923 présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2024-09-211

## 12.2. Octroi de contrat pour procéder à la réhabilitation du puits P1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît une problématique de colmatage avec son puits principal P1;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation doivent être réalisés rapidement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmise le 6 août 2024;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de l'entreprise	Prix soumis (plus taxes)	Commentaires
Services techniques HG	-	Non disponible
RJ Lévesque & fils Ltée	39 976.00 \$	Travaux terminés avant le 30 octobre
Samson & Frères inc.	-	Non disponible
Les forages L.B.M. inc.	-	Aucun retour

CONSIDÉRANT QUE cette dépense pourra être couverte par la subvention FRR volet 2 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de réhabilitation du puits P1 à l'entreprise RJ Lévesque & fils au coût de 39 976.00 \$ plus les taxes applicables conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres SJLM060824 et jointe aux pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

## 13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 14. BIBLIOTHÈQUE

### 15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

2024-09-212

#### 15.1. Demande de don de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO)

CONSIDÉRANT QUE l'ARAMO organise un souper-bénéfice « Le Festin des récoltes » au Centre communautaire de St-Michel le 23 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement vise à ramasser des sommes pour financer les activités de la relève agricole de la Montérégie-Ouest;

## 17 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT le plan de partenariat proposé par l'organisme, dont le partenaire bronze pour les commandites de 100 \$ à 350 \$;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'appuyer l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (AMARO) pour le souper-bénéfice « Le Festin des récoltes » avec une commandite au montant de 250 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

2024-09-213

### 15.2. Demande d'appui du Regroupement du trouble développemental du langage (TDL)

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Regroupement du trouble développemental du langage (TDL) pour la participation à la Journée internationale du Trouble développemental du langage le 18 octobre;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est un handicap invisible considéré comme une déficience physique qui touche plus de 7 % de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement TDL Québec sollicite le soutien de la municipalité afin que celle-ci contribue au partage de l'information sur ses plateformes et procède à l'illumination d'un édifice, d'un monument ou d'un panneau aux couleurs du TDL, le mauve et le jaune;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'appuyer la demande de soutien du Regroupement du trouble développemental du langage pour la Journée internationale du TDL, le 18 octobre prochain.

☞ ADOPTÉE ☞

### 16. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h16

Aucune question

Fin de la période de questions : 19h16

### 17. PROCHAINE RENCONTRE (15 octobre 2024)

### 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-09-214

#### 18.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h17.

☞ ADOPTÉE ☞

---

Étienne Brunet, maire

---

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière